

TAXATION ET TARIFICATION

TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE – TAUX DU 100 \$ D'ÉVALUATION

	2026	2025
Résiduelle (résidentiel et autres)	0,391 \$	0,513 \$
Immeuble de 6 logements ou plus	0,482 \$	0,623 \$
Immeubles non résidentiels	0,785 \$	0,987 \$
Immeubles industriels	0,676 \$	0,893 \$
Terrains vagues desservis	0,782 \$	0,513 \$
Taxes spéciales à l'ensemble de la municipalité	0,094 \$	0,106 \$
Taxes de secteur – réserve financière pour le service de l'eau	0,002 \$	0,003 \$
Taxes de secteur - assainissement	0,005 \$	0,007 \$

TARIFICATIONS

	2026	2025
AQUEDUC		
Résidence	109 \$/unité	105 \$/unité
Chambre	65 \$/unité	63 \$/unité
Commerce	137 \$/unité	132 \$/unité
Au compteur	137 \$ + 0,38 \$/1000 litres	132 \$ + 0,37 \$/1000 litres

ÉGOUT

Résidence	95 \$/unité	92 \$/unité
Chambre	57 \$/unité	55 \$/unité
Commerce – sans compteur	114 \$/unité	110 \$/unité
Commerce – avec compteur	114 \$ + 0,34 \$/1000 litres	110 \$ + 0,33 \$/1000 litres

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Résidence, immeuble à logements, commerce et industrie	148 \$/unité	148 \$/unité
Chalet	103 \$/unité	103 \$/unité

Pour la majorité des résidents charlois, l'augmentation se situe autour de 150 \$ et reste inférieure à 5,7 %.

Dans un souci de juste valeur, les tarifs municipaux, qui représentent le coût des services rendus, connaissent des ajustements limités.